

## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 25 Mai 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 19 mai 2020, s'est réuni en présence de :

Jean-Michel POINAS, Chantal POULY, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD, Bruno RASCLE, Martine THERMEAU, Nicole BARRALLON, Agnès FAUGIER, Olivier CIGOLOTTI, Christian RASCLE, Carmen CROUZET-GAILLARD, Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Gladys DURIEUX est désignée comme secrétaire de séance.

15 élus présents, 15 voix délibératives.

### **1. Election du Maire**

Après un appel à candidatures par le doyen de l'assemblée, il est procédé au vote où chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, Monsieur Jean-Michel POINAS a obtenu 15 voix

Monsieur Jean-Michel POINAS ayant obtenu la majorité absolue est donc proclamé maire.

### **2. Détermination du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

### **3. Election des adjoints**

Après un appel de candidature, une seule liste de candidat a été déposée :

Monsieur Gilbert GUILLAUMOND

Madame Gladys DURIEUX

Monsieur Nicolas PEYRARD

Il est procédé au vote où chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, la liste de Monsieur Gilbert GUILLAUMOND (candidat placé en tête de liste) a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Gilbert GUILLAUMOND, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Madame Gladys DURIEUX, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire

Monsieur Nicolas PEYRARD, 3<sup>e</sup> adjoint au Maire

Remise de la charte de l'élu local par le maire élu et lecture par un conseiller.

### **4. Fixation des Indemnités des élus**

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers

municipaux délégués et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi, et en respectant l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention, fixe les taux suivants :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1<sup>er</sup> adjoint : 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseillers municipaux délégués : 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction

Le Maire et les adjoints ont proposé de diminuer les taux prévu par la loi engagement et proximité en se calant sur les taux en vigueur lors du précédent mandat.

#### **5. Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour la durée de l'état d'urgence, de confier à Monsieur le Maire toutes les délégations à l'exception de celle portant sur les emprunts et en a fixé les limites.

Le conseil a également été informé de la décision du maire approuvant la signature d'un avenant au lot maçonnerie pour les travaux de la Maison des Associations.

#### **6. Recrutement de contractuels pour remplacements, accroissement temporaire ou saisonnier d'activités ou pour réalisation d'un projet**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à recruter des agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles, pour des besoins saisonniers ou occasionnels ou pour la réalisation d'un projet.

#### **7. Désignation des délégués au sein des différents syndicats et commissions :**

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité, les délégués municipaux qui siègeront au sein des différents syndicats auxquels la commune est affiliée et a composé les commissions municipales et extra-municipales nécessaires au fonctionnement de l'administration.

- a. Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE) : Mmes Agnès FAUGIER et Martine THERMEAU
- b. Syndicat des Eaux de la Semène (SES) : Mrs Bruno RASCLE et Hubert RASCLE, délégués titulaires et Mmes Chantal POULY et Nicole BARRALLON, déléguées suppléantes
- c. Syndicat Départemental d'Energies (SDE) : Mrs Pierrick FRISON et Christian RASCLE
- d. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Mr Jean-Michel POINAS
- e. Commission d'Appels d'Offres (CAO) : Mr Olivier CIGLOTTI, Mme Carmen CROUZET-GAILLARD et Mr Gilbert GUILLAUMOND, délégués titulaires + Mr Bruno RASCLE, Mme Gladys DURIEUX et Mr Christian RASCLE, délégués suppléants
- f. Commission Action Sociale (Ex CCAS) : Mme Chloé BOUCHET, Mme Martine THERMEAU, Mr Nicolas PEYRARD et Mme Gladys DURIEUX
- g. Commission Urbanisme : Mr Jean-Michel POINAS, Mr Nicolas PEYRARD, Mr Bruno RASCLE, Mme Carmen CROUZET-GAILLARD, Mme Martine THERMEAU, Mr Olivier CIGLOTTI, Mr Gilbert GUILLAUMOND, Mme Agnès FAUGIER, Mr Pierrick FRISON

La secrétaire de séance, Gladys DURIEUX

